

Le Plessis-Boucard

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DU PLESSIS-BOUCHARD

Département du Val d'Oise
Canton de Domont
Arrondissement d'Argenteuil

Etat civil

DECISION DU MAIRE

N° DEC20240068

PRISE LE 17 septembre 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION
D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2023

OBJET : Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal

Le Maire du Plessis-Boucard,
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°D20231214-04 du 14 décembre 2023 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 :

A partir du 1^{er} janvier 2027, il sera procédé dans le cimetière communal à la reprise :

- a) Des terrains concédés en 2009 pour une durée de 15 ans,
- b) Des terrains concédés en 1994 pour une durée de 30 ans,
- c) Des terrains concédés en 1974 pour une durée de 50 ans.

Article 2 :

Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.

Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

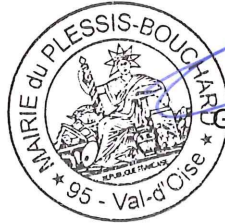
Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

Article 4 :

Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
Vice-président du Conseil départemental,



Gérard LAMBERT-MOTTE

Le présent acte administratif a été :

- Transmis en Préfecture le : 18/09/2024
- Publié sur le site internet le : 19/09/2024

En application des articles L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu exécutoire le 19/09/2024

Le Maire

Gérard LAMBERT-MOTTE

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil,
- date de sa publication,
- ou à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyen », accessible à partir du site internet : www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire de la commune du Plessis-Bouchar, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Maire du Plessis-Bouchar,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Cet acte est publié sur le site internet: <https://ville-le-plessis-bouchar.fr>»



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service Etat Civil

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DECISION DU MAIRE n° DEC20240068

Portant reprise des terrains concédés dans le cimetière communal.

Le Maire du Plessis-Boucharde
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération du 14 décembre 2023

DECIDE

ARTICLE I : - A partir du 1^{er} janvier 2027, il sera procédé dans le cimetière communal à la reprise :

- a) des terrains concédés en 2009 pour une durée de 15 ans.
- b) des terrains concédés en 1994 pour une durée de 30 ans.
- c) des terrains concédés en 1974 pour une durée de 50 ans.

ARTICLE II : - Les familles intéressées devront faire procéder à l'enlèvement des monuments funéraires, sinon il y sera procédé d'office par la commune.

Ces objets resteront à la disposition des familles pendant un an.

ARTICLE III : - Le présent arrêté sera affiché dans la commune.

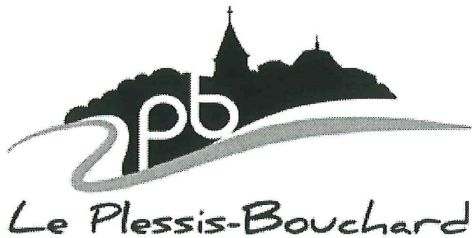
Fait au Plessis-Boucharde le 17 septembre 2024

Le Maire

Vice-Président du Conseil Départemental



Gérard LAMBERT-MOTTE



MAIRIE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT
SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service état-civil

**REPRISES DES CONCESSIONS 15 ans
ARRIVANT A EXPIRATION EN 2024.**

**Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous
seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2027.**

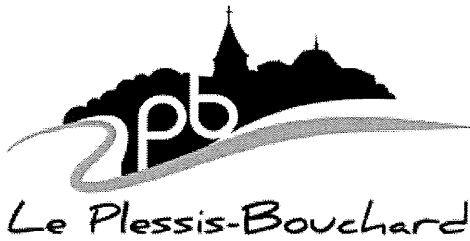
<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
COL 12	AHMAD	10/02/2009
549 NC	GELD	23/11/2009

Fait au Plessis-Boucharde le 17 septembre 2024.

**Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental**

Gérard LAMBERT-MOTTE





MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service état-civil

**REPRISES DES CONCESSIONS TRENTENAIRES
ARRIVANT A EXPIRATION EN 2024.**

**Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous
seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2027.**

<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
NC-667	TISSERAND	15/07/1994
NC-851	NORTIER	20/12/1994
NC-598	SCHOEPF	28/03/1994
NC-617	FROGE	24/09/1994
NC-608	MONMIREL	28/07/1994
NC-711	CHEVAL	10/05/1994
AC 3-A-88	BERTHIER	05/08/1994
NC-603	BOUILLON	18/07/1994
NC-616	VENDRELL	02/09/1994

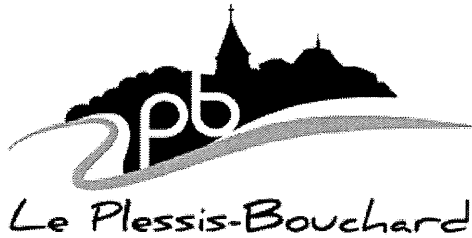
NC- 614	PARIS	28/07/1994
NC-904	ROMINHAC	07/01/1994
NC-600	MOCCO	28/05/1994
NC- 599	RONDOUIN	14/04/1994
NC-903	VIGNERONT	07/12/1994
NC-615	GOUALIN	29/08/1994
NC-902	BARBIER	12/09/1994

Fait au Plessis-Bouchard le 17 septembre 2024.

Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental



Gérard Lambert-Motte
Gérard LAMBERT-MOTTE



MAIRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON DE DOMONT

SERVICE POPULATION

Affaire suivie par : Service état-civil

**REPRISES DES CONCESSIONS CINQUANTENAIRES
ARRIVANT A EXPIRATION EN 2024.**

**Le Maire avise la population que les concessions ci-dessous
seront reprises, sauf renouvellement, le 1^{er} janvier 2027.**

<u>Numéro de plan</u>	<u>Nom</u>	<u>Date d'achat</u>
NC- 2162	BLAUWBLOMME	04/02/1974
NC- 2174	CHARRERE	16/07/1974
NC-2175	RENAUT	02/09/1974
NC- 2176	SILVESTRE	12/10/1974
NC- 2177	FOULATIER	22/10/1974
NC-2157	DARDELLE	28/11/1974
NC-2161	DUBOURJALE	05/12/1974
NC-2160	VORWALIER	09/12/1974

NC-2154

TAILLANDIER

19/12/1974

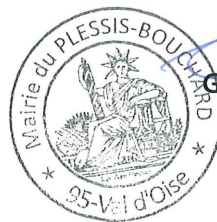
NC-2178

HOTTE

26/12/1974

Fait au Plessis-Bouchard le 17 septembre 2024.

Le Maire
Vice-Président du Conseil Départemental



Gérard Lambert-Motte
Gérard LAMBERT-MOTTE